

ÉCONOMIE

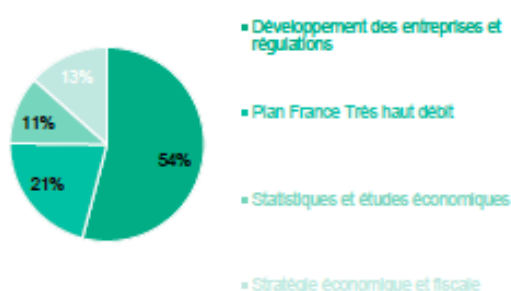
Ministère de l'économie, des finances et de la relance

Les moyens de la mission en 2022

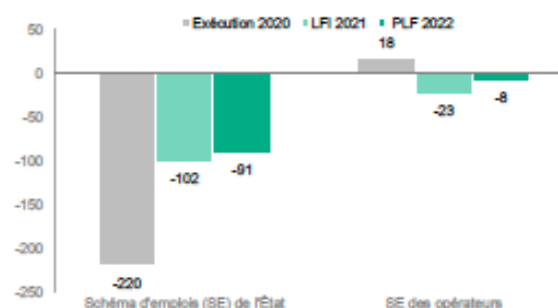
Crédits budgétaires : 2,89 Md€
Taxes affectées : 1,16 Md€

Emplois de l'État : 10 756 ETPT
Emplois des opérateurs 2 525 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2022

	Exécution 2017 constant ¹	LFI 2021 constant ¹	PLF 2022 constant ¹	Mesures de périmètre et de transfert	PLF 2022 courant
Crédits du budget général ²	1,75 Md€	2,47 Md€	2,93 Md€	-0,04 Md€	2,89 Md€
Taxes affectées	1,63 Md€	1,24 Md€	1,16 Md€	-	1,16 Md€

¹Données au format 2021

²Le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Les politiques publiques financées par les crédits de la mission « Économie » visent en premier lieu à développer l'activité et la compétitivité des entreprises. Elles concernent, en particulier, le développement international des entreprises et les entreprises électro-intensives. Elles concourent également à l'élaboration d'un environnement conciliant une concurrence saine entre acteurs économiques et la protection des consommateurs.
- Les actions portées par la mission « Économie » visent également à définir une stratégie économique soutenant la croissance durable et équilibrée de l'économie française. Elles promeuvent le développement de l'économie sociale et solidaire. Elles assurent par ailleurs la disponibilité d'informations statistiques pertinentes en matière socio-économique.
- La mission « Économie » contribue, enfin, à accélérer le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire national, dans le but de généraliser cette technologie d'ici la fin de l'année 2025. Il s'agit d'un facteur essentiel de continuité et de compétitivité de l'activité économique du pays, ainsi que d'inclusion numérique des Français.

Évolutions prévues pour 2022

Le Gouvernement maintient ses objectifs ambitieux en matière d'accès au très haut débit et vise la couverture du territoire en très haut débit à 100 % d'ici la fin de l'année 2022. Cet objectif est complété par une cible de couverture générale en fibre optique du territoire d'ici fin 2025. Dans ce cadre, les crédits portés par le programme 343 « Plan France très haut débit (PFTHD) » permettront la poursuite de la mise en œuvre du plan. Ces crédits sont par ailleurs complétés par des financements mobilisés dans le cadre de France relance et par les crédits résiduels du fonds pour la société numérique, qui sont rebudgétisés.

Les crédits portés par le programme 134 « Développement des entreprises et régulations » permettront de financer le service postal universel à hauteur de 520 M€ ainsi que d'autres actions au service des entreprises, notamment en faveur du numérique.

Les crédits portés par le programme 305 « Stratégie économique et fiscale » permettront notamment de favoriser l'essor de l'économie sociale, solidaire et

responsable *via* une enveloppe dédiée de plus de 19 M€.

Les moyens de l'autorité des marchés financiers sont renforcés (+5 M€), compte tenu de ses nouvelles missions en matière de finance durable et digitale.

0,75 Md€ de crédits seront inscrits sur le programme 367 « Financement des opérations patrimoniales », créé en LFR 1 pour 2021 au titre de nouvelles dotations au CAS « Participations Financières de l'Etat », pour financer les dépenses qui doivent être réalisées par l'Agence des Participations de l'Etat.

Les taxes affectées rattachées à la mission voient leurs plafonds réduits de 80 M€ en 2022. Cela résulte de la trajectoire du protocole signé entre l'Etat et les chambres de commerce et d'industrie, pour 50 M€, et de la baisse de 30 M€ du niveau de ressources globales des redevances perçues par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), sans que cela n'affecte ses missions.

Principaux éléments de bilan depuis le début du quinquennat

La mission a fortement contribué à la stabilisation des emplois de l'État sur le quinquennat : au total, ce seront près de 900 emplois de la mission qui ne seront pas renouvelés, soit plus de 8 % de l'effectif total. Cet effort a principalement été le fruit de la réforme des pôles 3E des DIRECCTE, ainsi que de la rationalisation et de la modernisation de l'INSEE, qui ont permis également d'adapter les missions des structures aux nouveaux enjeux.

Par ailleurs, une attention toute particulière a été accordée au développement des entreprises et à leur soutien pendant la crise sanitaire.

Le quinquennat a également été marqué par un soutien déterminant à l'innovation, à la numérisation et aux entreprises exportatrices. Cette dynamique s'est notamment illustrée par la signature d'un contrat d'objectif et de moyens pour la période 2018-2022 entre l'Etat et Business France, l'établissement en charge du développement international des entreprises françaises et des investissements internationaux en France, qui a permis la mise en œuvre de la Team France export.

Depuis le début du quinquennat, le Gouvernement consacre des financements en vue de la couverture intégrale du territoire en accès à très haut débit d'ici fin 2022. Ainsi la part des logements et locaux professionnels qui seront éligibles au très haut débit d'ici 2022 s'élevait à fin 2020 à 85 %.

En 2019, l'INSEE a conclu un contrat d'objectifs et de moyens avec la direction du budget et le secrétariat général des ministères économiques et financiers pour la période 2019-2022, qui a permis d'accompagner son plan de transformation, axé sur la modernisation des enquêtes, la dématérialisation et la simplification de l'accès à la donnée publique. En particulier, l'institut a innové en matière de communication afin de s'adresser de façon pédagogique à un public toujours plus large.

Les réformes engagées par la Banque de France en matière de traitement de surendettement, associées aux mesures législatives de simplification et d'accélération de la procédure, ont également conduit à des gains de productivité. Ces efforts ont ainsi réduit le coût des prestations réalisées par la Banque de France pour le compte de l'Etat de 249 M€ en 2017 à 222 M€ en 2022.